



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :**

24 mars 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

|                       |    |
|-----------------------|----|
| EN EXERCICE :         | 35 |
| PRESENTS :            | 24 |
| ABSENTS REPRESENTES : | 9  |
| VOTANTS :             | 33 |
| ABSENTS :             | 2  |

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Michel COLAS

**Présents :**

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Johan CENAC, Mme Annabel MERLIN, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, Mme Margaux HAPPEL, M. Jérémy NARBONNE (à partir de 19h17 pour le point 1), M. Foster ABU, Mme Valentine MASSOLIN, M. Mathieu LOUIS, M. Jean-Paul STERZATI, M. Sébastien MAUMONT, Mme Emilie LE FAUCHEUX (TRAD), Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS

**Absents, excusés et représentés :**

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Mme LEGROS-WATERSCHOOT, Mme Florence BRET-MEHINTO qui a donné pouvoir à Mme SOUBIE-LLADO, M. Pascal BAILLY qui a donné pouvoir à M. BOUGLOUAN, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à Mme LAFFORGUE, Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Mme HURTADO, Mme Samia TABAI qui a donné pouvoir à M. ABU, M. Jérémy NARBONNE qui a donné pouvoir à M. PARIGOT (arrivé au point 1 à 19h17) Maxence PINARD qui a donné pouvoir à M. CLIN, M. Karim KHERFOUCHE qui a donné pouvoir à M. BOUSSIR

**Absentes :**

Mme Nathalie LANIER et Mme Marlène STABLO

**19/ OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT D'UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP SUR LES TEMPS PERISCOLAIRES ET EXTRA SCOLAIRES**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que la commune de Champs sur Marne accueille des enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires et extra-scolaires,

**CONSIDERANT** que pour faciliter et améliorer l'accueil de ces enfants il est possible de signer des conventions avec des organismes associatifs spécialisés dans ce domaine,

**CONSIDERANT** que l'association Hand -AURA/ Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées 77 peut accompagner le travail des agents municipaux dans l'accueil d'un enfant sur les temps de l'accueil de loisirs et sur les pauses méridiennes du groupe scolaire Pablo PICASSO,

**VU** l'avis favorable du Bureau Municipal du 20 mars 2023,

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, Maud TALLET, Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention de partenariat pour l'accompagnement d'un enfant en situation de handicap sur les temps périscolaires et extra scolaires avec l'association Hand-AURA/ Pôle de Compétences et Prestations Externalisées 77,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à cette affaire,

**DIT** que la convention est signée pour un an à titre gratuit et renouvelable par tacite reconduction,

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

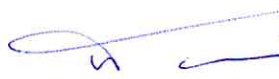
Le Maire certifie que le présent extrait conforme au Registre des Délibérations, a été transmis au représentant de l'Etat le 17/04/2023 publié ou notifié le 20 AVR 2023 et qu'il est donc exécutoire à compter de la dernière date.  
Le Maire,

Fait à Champs-sur-Marne, le 17 avril 2023

Le Maire,

  
Maud TALLET



  
Maud TALLET



Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.